

Dans le cadre du programme AP, les participants au régime sont tenus d'obtenir une autorisation préalable pour un certain nombre de médicaments sur ordonnance. Si vous comptez déposer une demande de règlement pour l'un des médicaments désignés (figurant sur la liste ci-dessous), vous devrez fournir de l'information qui déterminera si le médicament est remboursable au titre du régime. Le programme d'autorisation préalable (AP) est géré par Shoppers Drug Mart^{MC} par l'entremise de son service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC}.

Veillez suivre les étapes suivantes pour demander l'autorisation requise par votre protection :

- Imprimez le formulaire d'autorisation préalable HealthWATCH^{MC} se trouvant dans la section *DEMANDES DE RÉGLEMENT > Formulaires et outils* du portail *mes-avantages.ca*.
- Entrez tous les renseignements demandés avec votre médecin
- Envoyez le formulaire au service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC} pour examen

HealthWATCH^{MC} communiquera sa décision dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire dûment rempli. Lorsque la protection sera approuvée, vous pourrez acheter le médicament (à l'exception des médicaments « spécialisés ») à la pharmacie de votre choix en utilisant la carte Assure de TELUS Santé.

Le remboursement des médicaments désignés ci-dessous doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Vous et votre médecin devrez remplir le formulaire approprié et le transmettre au service de soins spécialisés HealthWATCH^{MC}.

ABRAXANE	ENBREL	INTRON A*	PROCYSBI	TECFIDERA
ACTEMRA	ENTYVIO	IRESSA	PULMOZYME	TEMODAL
ADCIRCA	EPCLUSA	JAKAVI	RADICAVA	THALOMID
ADEMPAS	ERELZI	KALYDECO	RAVICTI	THYROGEN
AFINITOR	ERIVEDGE	KEVZARA	REBIF	TOBI
AIMOVIG	ERLEADA	KINERET	REMICADE	TOCTINO
ALECENSARO	ESBRIET	KISQALI	REMODULIN	TRACLEER
ALUNBRIG	EXTAVIA	KUVAN	REMSIMA	TREMFYA
AUBAGIO	EYLEA	LEMTRADA	RENFLEXIS	TYKERB
AVASTIN	FAMPYRA	LENVIMA	REPATHA	TYSABRI
AVONEX	FASENRA	LONSURF	REVATIO	UPTRAVI
BENLYSTA	FASLODEX	LUCENTIS	REVLIMID	VELCADE
BETASERON	FERONA	LYNPARZA	REVOLADE	VENCLEXTA
BOSULIF	FLUDARA*	MACUGEN	RILUTEK	VISUDYNE
BRENZYS	FORTEO	MAVENCLAD	RYDAPT	VIZIMPRO
CABOMETYX	FUZEON	MAVIRET	SAIZEN	VOLIBRIS
CANTENA	GALAFOLD	MEKINIST	SANDOSTATIN*	VOSEVI
CAPRELSA	GALEXOS	MVASI	SEBIVO	VOTRIENT
CAYSTON	GILENYA	MYOZYME	SEROSTIM	XALKORI
CERDELGA	GIOTRIF	NEXAVAR	SIGNIFOR	XELJANZ
CEREZYME	GLATECT	NINLARO	SILIQ	XEOMIN
CERTICAN	GLEEVEC	NITISINONE	SIMPONI	XERMELO
CIMZIA	HADLIMA	NUCALA	SKYRIZI	XGEVA
CINQAIR	HANZEMA	OCREVUS	SOMAVERT	XIIDRA
COPAXONE	HARVONI	OFEV	SOVALDI	XOLAIR
COSENTYX	HEPSERA	OMNITROPE	SPRYCEL	XYREM
COTELLIC	HERCEPTIN	OPSUMIT	STELARA	ZAXINE
CUVPOSA	HUMATROPE	ORENCIA	STIVARGA	ZELBORAF
CYRAMZA	HUMIRA	ORFADIN	SUTENT	ZEPATIER
CYSTADROPS	IBRANCE	OTEZLA	TAFINLAR	ZOLINZA
DAKLINZA	ICLUSIG	PHEBURANE	TAGRISSO	ZYDELIG
DIACOMIT	ILARIS	POMALYST	TALTZ	ZYTIGA
DUODOPA	IMFINZI	PRALUENT	TARCEVA	
DUPIXENT	INFLECTRA	PREVYMIS	TASIGNA	
DYSPORT	INLYTA	PROBUPHINE	TECENTRIQ	

* Les résidents du Québec n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour ce médicament en raison des dispositions législatives de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).